



onsieur mon Frere,

Vous verrez par nostre commune Lettre ce qui  
est fait avec le Tresorier. A cause de la besogne  
de quelques uns, & du part des autres qui se font  
sans nous avons ests contrainct de differer nostre  
besoyn jusques a leur retour. Je ne doute pas que  
le Tresorier ne prodigue beaucoup de belles paro-  
les sur la difference des Estats & Comptes Monseaux  
Mais l'avert est simple & ne requiert pas tant de fa-  
con.

La Veuve du sieur Bronart a exhibé ses comptes  
donnez de l'année 1634. Elle a succédé en l'admini-  
stration l'an 1635, ayant mesme recüe la plus grande par-  
tie du revenu de l'an 1634.

Contredonc je lui en dit, ou nous luy avons dit qu'il n'avoit exhibé  
les anciens Estats Monseaux, ains qu'il avoit donnez ses Comptes  
Monseaux que par la closture de son du mois de Dec. 1637 nous  
trouvions le compte de la Cour Credit £ 301381. 8. 6 1/2 et le debit  
des domaines. £ 353235. 19. 10 1/4 pdis 353235. 19. 10 1/4  
de laquelle si nous soustrayons le credit 301381. 8. 6 1/2  
il se trouve estes dommes en caisses . . . . . 51854 11. 3 3/4

Ceste somme de 51854. 11. 3 3/4 devoit estre la premiere posite de  
la recepte du mois de Janvier 1638. en ses Estats et Comptes  
dud. mois. Or ceste posite ne se trouve point. Mais il nous dit  
et redit qu'il a differencé entre les Estats et Comptes Mon-  
seaux, & que si nous examinons ses Comptes Monseaux de l'an  
1640 que nous verrons par just bilan que rien ne s'est separé

Il vouloit que tous se trouvoient a la fin. Sur quoi il va a considérer que que profits les  
Comptes de l'année point la recepte annuelle que cela est par ordonnance de l'Ordinaire de  
Messes, champs ou d'immobilier et par les autres parties on pourra lever les productions des Comptes comme on voit  
deu. La partie subdite d'articles on se trouve point. Mais je vous prie bien croire que l'année 1640 que  
l'année entre a l'adjudication de la recepte par les autres parties pour l'année reconstruite et de l'année par l'année  
ceux qui ne cheminent par l'Ordinaire. Je ne fais point de l'Estats et Comptes Monseaux a me mesme de l'année  
des parties que par l'année que l'année comme est l'Ordinaire de l'année. Vous me direz que  
Aug. 37.



quel moyen de faire passer M. de Wicqfort. Si le Throoz  
ne cherche pas tant des longueurs pour profiter le temps  
il trouveroit au moins ces parties dud. Wicqfort pour le  
des satisfaites eslon les intentions de S. A. Je vous diray plus  
amplement ce que je ne pourrois dire sur ce fait, ala  
prochaine occasion. Pour le fait des Compagnies de  
la charge de M. Junius je n'en suis pas pour parler car  
j'ay d'ordinaire fait voter sur ces bonnes Compagnies  
qui estoit en vain de poursuivre ces charges puis que S. A.  
peut mesme s'en servir par un seul que par plusieurs amours  
de penses et d'argent leur allegant comme il avoit deja  
supplie les offices de Consiller mort de. La messa  
ge ne peut se finir. Je vous diray que M. Ruwet est  
descouvert a Mox pour son fils et d'ice les autres en  
chant sur la de moy ou bien des consentent d'aujourd  
si l'avez. Je suis

Monsieur mon frere

Vostre tres humble serviteur  
son frere

J. de Wicqfort

Je vous souhaite de parvenir pour long temps de la  
grace que S. A. vous a accordée. Ce n'est pas un  
singulier contentement comme aujour est le souhait de  
vous en de bien qui se rejoignent avec nous de votre  
bonheur. En l'avis ce us de fault de bas. Vous voyez  
bien par ce que vous qu'il n'est pas si facile de parler  
beaucoup au sujet de nos differens avec le Throoz. Je vous  
prie de me mander ce que vous en direz.



2  
2002  
mps  
22th  
P  
05  
la  
20  
21  
21  
05  
a  
24  
a  
2000  
21  
24  
27  
22  
2

Handwritten text in a cursive script, possibly a signature or a note, located in the lower right quadrant of the page.



Domino ds Zwickhem

